



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA BERNARDIERE  
Séance du 14 NOVEMBRE 2024.**

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 085-218500213-20241114-D2024\_65-DE

CONSEIL MUNICIPAL S<sup>2</sup>LO

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de novembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 7 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

**Présents :** DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** SECHER Isabelle, conseiller municipal.

**Absents excusés :** CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Stéphanie, LE TRIONNAIRE May-Line, conseillers municipaux.

**Le secrétariat a été assuré par :** DOUILLARD Jean-Louis

<u>Nombre de Membres en exercice :</u>	<u>19</u>
<u>Nombre de Membres présents :</u>	<u>15</u>
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	<u>16</u>
<u>Votes Pour :</u>	<u>16</u>
<u>Votes Contre :</u>	<u>0</u>
<u>Abstention :</u>	<u>0</u>

**N° 2024/65**

**Objet : Cession de terrain communal**

**Rapporteur Claude DURAND, Maire**

La commune est propriétaire depuis le 14 avril 2021 d'un bâtiment à usage de débarras sur une parcelle cadastrée AB 212 pour une surface cadastrée de 108 m<sup>2</sup>. Un riverain de cette dépendance a fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle :



La réalisation de cette vente nécessite la cession des emprises foncières par la commune au demandeur.

Il est précisé que les frais d'acte (notaire et géomètre) et la viabilisation des terrains seront à la charge des acheteurs.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la cession de la parcelle cadastrée AB 212 à monsieur Philippe MENUET
- Approuver la cession pour un montant de 7 560 €

**Après avoir entendu la proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Bernardière, à l'unanimité :**

**DÉCIDE,**

- D'approuver la cession de la parcelle cadastrée AB 212 à monsieur Philippe MENUET
- D'approuver la cession pour un montant de 7 560 €

**PRÉCISE,**

- Que les frais d'acte (notaire et géomètre) et la viabilisation des terrains seront à la charge des acheteurs

**AUTORISE,**

- Monsieur le Maire, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

**DECIDE,**

- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, 14 novembre 2024.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de la Vendée,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse pendant ce délai.

Le Maire,  
Claude DURAND.